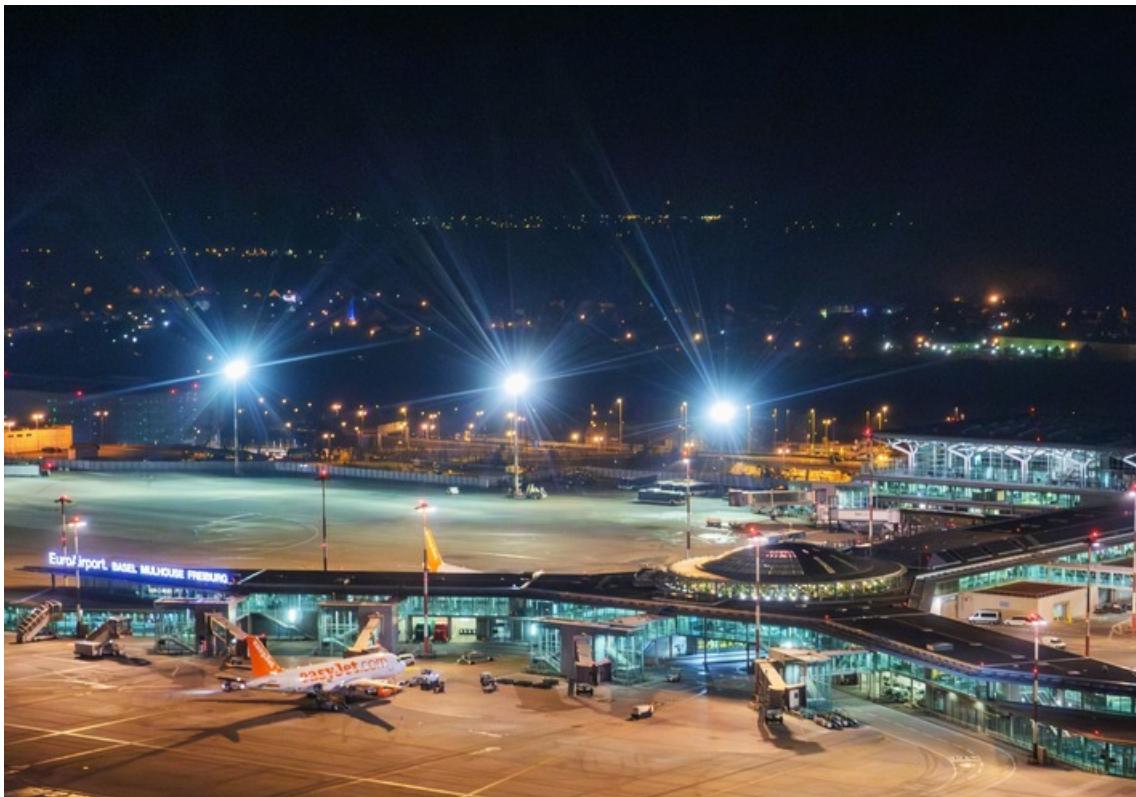


21.10.2025 - 16:38 Uhr

## Diminution significative des décollages après 23h00 à l'EuroAirport – les mesures prises portent leurs fruits



Depuis le 1er février 2022, les règles suivantes s'appliquent à l'EuroAirport : les avions doivent quitter leurs postes de stationnement au plus tard à 23h00 pour pouvoir décoller. Cela a entraîné une baisse significative du nombre de vols décollant après 23h00 : en 2024, ce nombre était inférieur de plus de 60% par rapport à celui de 2019, et au cours des sept premiers mois de 2025, il était même inférieur de plus de 70%.

Grâce à une étroite collaboration avec les compagnies aériennes, au renforcement des redevances bruit et à l'application de la réglementation en vigueur, les mesures prises portent leurs fruits : de janvier à juillet 2025, les décollages après 23h00 ont encore diminué de plus de 30% par rapport à 2024. Cette évolution est encore plus marquée au moment où l'avion quitte son poste de stationnement : -95% par rapport à 2019. Par ailleurs, les décollages tardifs sont uniquement autorisés en cas de retards non imputables à la compagnie aérienne.

### Principaux résultats

- 60% de décollages en moins après 23h00 (heure de piste) en 2024 par rapport à 2019 ;
- 30% de décollages en moins entre janvier et juillet 2025 par rapport à 2024, soit >70% de moins par rapport à 2019 ;
- Environ 80% des décollages restants après 23h00 ont lieu dans les 15 premières minutes ;
- Au moment où l'avion quitte son poste de stationnement : -95% des départs entre janvier et juillet 2025 par rapport à 2019 ;
- Depuis juin 2025 : 35% de vols en moins au cours du dernier quart d'heure avant 23h00 ;
- Mesures incitatives supplémentaires : augmentation des redevances bruit pour la période nocturne depuis 2024, nouveau renforcement des redevances en 2025 ; amendes émises par l'autorité de contrôle compétente ACNUSA > 3,7 millions d'euros jusqu'en juin 2025.

### Impact sur la situation en matière de bruit

La stratégie de l'EuroAirport met l'accent sur les heures de nuit (22h00 - 06h00). Au nord de l'aéroport, le bruit a diminué de plus de 6 dB(A) entre 23h00 et 24h00 depuis 2019, et de 1,5 dB(A)\* du côté sud. D'autres mesures

visant à améliorer la situation au sud sont à l'étude.

## Rapport sur l'exposition au bruit 2024

Parallèlement au communiqué d'aujourd'hui, l'EuroAirport publie le [rapport sur l'exposition au bruit 2024](#). En tant que troisième aéroport national suisse, l'EuroAirport est tenu de fournir périodiquement un rapport sur l'exposition au bruit au-dessus du territoire suisse. De plus, depuis 2019, l'Aéroport s'est volontairement engagé à documenter annuellement les données liées aux nuisances sonores du trafic aérien après avoir constaté pour la première fois un dépassement des valeurs limites d'immission (VLI).

### Le rapport sur l'exposition au bruit actuel confirme une amélioration

Le rapport sur l'exposition au bruit actuel montre une amélioration significative par rapport aux années précédentes, même si les valeurs limites d'immission (VLI) continuent d'être dépassées au-dessus du territoire suisse entre 22h00 et minuit.

- 28% de vols commerciaux en moins après 23h00 par rapport à 2023 (contre 2019 : -60%) ;
- 49% de personnes en moins en Suisse concernées par des dépassements des VLI ;
- Pas d'avancement des mouvements de la deuxième heure de la nuit (23h00-24h00) vers la première heure de la nuit (22h00-23h00) ; le niveau est resté stable.

Les résultats confirment ainsi que les mesures mises en œuvre en 2024 – l'augmentation des redevances bruit pendant la période nocturne et la reprogrammation des vols – ont un effet positif, mais n'ont pas encore complètement désamorcé la situation pendant tous les créneaux horaires. Les redevances bruit, qui ont été renforcées depuis janvier 2025, ainsi que les autres mesures prévues dans le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) devraient contribuer à réduire davantage les nuisances sonores.

### Perspectives

L'EuroAirport poursuit le dialogue avec les compagnies aériennes et met en œuvre les mesures prévues dans le PPBE, telles que l'application obligatoire de la procédure de départ la moins bruyante NADP-1 depuis octobre 2024 et la révision des procédures de départ.

Tobias Markert, Directeur Général de l'Aéroport : « Les chiffres montrent que la combinaison de règles, de mesures incitatives et de coopération porte ses fruits. En même temps, nous sommes conscients qu'il reste encore beaucoup à faire pour réduire progressivement les dépassements des VLI actuelles au-dessus du territoire suisse. Nous poursuivons cet objectif avec détermination, dans le but d'améliorer encore davantage la qualité du repos nocturne des riverains. »

\* Selon nos stations de mesure du bruit à Bartenheim (F) et Allschwil (CH).

Pour plus d'informations sur l'EuroAirport :[www.euroairport.com](http://www.euroairport.com)

### Contact :

#### EuroAirport

Manuela WITZIG

Responsable Communication et Affaires Publiques

BP 60120

68304 Saint-Louis | France

+33 (0)3 89 90 35 45

Astreinte (week-ends) : +33 (0)6 32 63 37 87

[media@euroairport.com](mailto:media@euroairport.com)

Flughafen Basel-Mulhouse | Postfach | CH-4030 Basel  
Aéroport Bâle-Mulhouse | BP 60120 | F-68304 Saint-Louis Cedex

## Medieninhalte



*Crédit photo : EuroAirport / Photo : Tristan Vuano*

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100075401/100936070> abgerufen werden.